



Claude Duboc
Responsable de rubrique

Seuls les textes figurant dans la version téléchargeable du Manuel de formation technique font référence.
Site de la CTN: <http://ctn.ffessm.fr> ou bien site de la FFESSM: <http://ffessm.fr>
puis onglet "plongée en scaphandre (technique)".

Le mot du président



Chers amis, plongeuses et plongeurs,

La dernière réunion de la CTN a été particulièrement riche en décisions et, à compter du 1^{er} janvier 2011, les changements seront nombreux. Il vous suffit de consulter la rubrique "les échos de la CTN" où vous trouverez plus de détails sur les nouveautés mises en place et les projets en cours. L'année 2010 a été riche en événements et l'augmentation du nombre des licenciés en témoigne. Nous, les techniciens, ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette tendance se poursuive en 2011.

Lors de l'AG en mars à Annecy, je vous avais promis la mise en place d'un cadre concernant la plongée handicapé, c'est désormais chose faite. Les derniers ajustements concernant les formations des plongeurs et des cadres seront réglés d'ici à l'AG de La Rochelle et notre référent, Pascal Chauvière, vous présentera à cette occasion la totalité de ce nouveau *cursus* qui permettra de faire pratiquer des "Plongeurs en situation de handicap" (PESH) jusqu'à la profondeur de 20 m, selon la formation reçue.

Je termine cet édito en ayant une pensée pour Francis Imbert qui nous a quittés le mercredi 22 septembre, Francis a dirigé la commission technique nationale de 1980 à 1993 avant de présider la FFESSM pendant 8 années. Nous avons perdu un grand homme. Jo Vrijens

Rappel de la CTN : Les SCA qui reçoivent des stagiaires pédagogiques préparant leur monitorat de 1^{er} degré doivent être en mesure de mettre ces stagiaires en situation sur des formations de la FFESSM et non sur des formations des autres acteurs de la plongée en France !

Les échos de la CTN

Le 18 septembre, la commission technique nationale s'est réunie à Marignane sous la présidence de Jo Vrijens et à cette occasion de nombreux dossiers ont été traités, compte tenu de l'abondance de l'actualité dans le monde subaquatique.

- Le nouveau *cursus* pour la présentation du Mf2 a été précisé: cf. encadré. Les stages initial et final sont dorénavant obligatoires mais la formation en situation reste facultative à cause de la difficulté d'intégrer tous les candidats dans les stages régionaux. Cette formation en situation fera néanmoins l'objet de la délivrance d'un livret pédagogique qui sera remis au jury de l'examen final. La possibilité de conserver l'un ou l'autre des groupes s'accompagne de modalités d'inscriptions particulières à chaque cas.

- Le nouveau Code du sport pérennise les appellations de nos brevets et le niveau 4 est dorénavant désigné comme "guide de palanquée" alors que le N5 est intitulé "directeur de plongée". Quelques données de ce nouveau Cds sont alors précisées, en ce qui concerne la possibilité de dépassement qui peut être accordée à nos plongeurs en fonction de la reconnaissance de leurs aptitudes

(voir *Subaqua* n° 232). En outre, quelques points de détail du Cds feront bientôt l'objet d'une rectification.

- Certains 3* CMAS ont débuté leur formation au Mf1 avant la parution du nouveau Code du sport et ils sont donc titulaires d'un livret pédagogique alors qu'ils ne sont plus reconnus par ce dernier. Ils pourront néanmoins terminer le *cursus* qu'ils ont commencé. Le problème posé par les 3* CMAS est alors évoqué. Les formulaires de délivrance de la qualification de guide de planquée associé sont à disposition et les 3* concernés peuvent dès à présent faire leur demande auprès de leur CTN. Par ailleurs, une convention est à l'étude afin de régler le cas particulier des 3* CMAS des pays limitrophes (Belgique, Suisse, Luxembourg et Allemagne) dont les contenus de formation sont connus et conformes aux exigences du Cds. Une procédure de délivrance simplifiée de carte sans obligation de licence est à l'étude.

- La CTN a décidé de délivrer des cartes correspondant aux aptitudes PA2 (autonomie à 20 m), PE3 (encadré à 40 m) et PA3 (autonome à 40 m) de l'annexe III-14a du Code du sport. Les intitulés de ces qualifications seront: "Plongeur encadré 40 m", "Plongeur autonome 20 m" et "Plongeur autonome 40 m".

On remarque facilement que les qualifications PA 20 m et PE 40 m concernent les titulaires du N1 alors que le PA 40 m concerne les niveaux 2. Il faut également noter que la possession des qualifications PE 40 m et PA 20 m donne évidemment lieu à la délivrance du niveau 2. Des contenus seront intégrés dans le Mf1 et la délivrance sera faite selon les mêmes modalités que celles des brevets, c'est-à-dire en ligne sur le site de la fédération. Le nouveau Cds concernant la plongée mélanges est attendu. P. Chauvière a présenté une synthèse des modifications proposées par la fédération. L'appellation de "responsable technique" qui n'avait aucune définition réelle est remplacée dans les textes pas celle de "formateur qualifié".

- Depuis longtemps déjà, bon nombre de moniteurs pensaient qu'il serait pertinent d'exiger la possession du niveau 3 pour passer le niveau 4. Ce sera chose faite à compter du 1^{er} janvier 2011.

- J. Hladky a présenté un projet de *cursus* de plongée pour les enfants avant 8 ans. En effet, l'utilisation du scaphandre n'est possible qu'à partir de cet âge mais il serait souhaitable que des activités en plongée libre soient proposées pour les plus jeunes. Le projet sera étudié dans les CTN.

• P. Chauvière présente un projet de *cursus* pour la plongée des personnes en situation de handicap géré entièrement par la F_{FESSM} et conforme à la loi de 2005. Le public concerné est essentiellement constitué par les handicapés moteurs et sensoriels et dans un avenir proche les handicaps psychiques, mentaux ou sociaux. Trois niveaux de plongeurs sont proposés et nommés P_{ESH} (Personne en situation de handicap):

- P_{ESH} 1 : jusqu'à 6 m
- P_{ESH} 2 : jusqu'à 12 m
- P_{ESH} 3 : jusqu'à 20 m (aptitude P_E du C_{DS}).

Quatre niveaux de formateurs sont proposés. Il faut d'abord être enseignant F_{FESSM} pour accéder à ces spécialisations. Leurs prérogatives initiales sont prises en compte

pour déterminer leur profondeur d'activité avec des handicapés. E_{H1} et E_{H2} sont les enseignants pour plongeurs en situation de handicap. E_{H3} et E_{H4} sont les formateurs de cadres. Le projet est soumis à l'étude des C_{TR}.

• Marjorie Dupré-Poiget présente le projet d'intégration d'une compétence relative à la connaissance et au respect de l'environnement dans les *cursus* de formation technique. Les contenus de formation seront intégrés dans le M_{F1} mais ne feront pas l'objet d'une évaluation spécifique.

• Le M_{F1} nouveau est arrivé : le projet présenté par G. Coppola a été adopté. Les modifications les plus importantes concernent

la disparition de la pédagogie préparatoire en tant que telle et qui est dorénavant incluse dans la pédagogie pratique. Par ailleurs la D_{TH} est remplacée par une épreuve "d'intervention par tous moyens". À noter que la C_{TN} a décidé également de supprimer les termes de sauvetage et d'assistance qui étaient couramment utilisés, pour les remplacer par une dénomination commune à tous: "intervention sur un plongeur en difficulté depuis le fond".

Rendez-vous à la prochaine C_{TN} le 22 janvier 2011 pour laquelle l'actualité risque encore d'être tout aussi abondante. ■

Claude Duboc

Présentation du nouveau *cursus* M_{F2}

• Stage initial

- > obligatoire, 6 jours
- > organisation C_{TN} ou C_{TR}
- > délivrance d'un livret pédagogique valable 3 ans
- > choix d'un tuteur de stage à l'issue (I_N, ou I_R à défaut, ou même E4)

• Stage en situation

- > non obligatoire mais fortement recommandé par la C_{TN}
- > pris en compte lors des délibérations à l'examen
- > contenu : participation à des stages et examens :
 - participation à des stages initiateur, initial ou final M_{F1} : 15 jours, dont au moins un stage final M_{F1} complet
 - participation à des examens G_P, initiateur et M_{F1} : 5 jours, dont au moins un examen G_P complet et un examen M_{F1} complet
 - possibilité de valider des stages ou examens antérieurs au stage initial M_{F2} dans la limite de 2 ans d'antériorité
 - implication obligatoire dans l'organisation et le déroulement du stage/de l'examen, proposition d'un *planning* (même fictif)
- > Contenu : séances de pédagogie de 2^e degré :
 - 5 séances de pédagogie de la pratique
 - 5 séances de pédagogie de la théorie
 - 5 séances de pédagogie organisationnelle
 - Possibilité de réaliser ces séances :
 - en situation de formation réelle sur des stagiaires M_{F1}
 - au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation d'initiateur
 - à l'occasion de séances présentées dans le cadre d'un stage C_{TR} de préparation au M_{F2}
 - sous la tutelle directe d'un I_N, et notamment au cours d'un stage en situation en milieu naturel, avec ou sans stagiaires M_{F1}
- > Contenu : enrichissement des compétences de 1^{er} degré :
 - formation de plongeurs de tous niveaux en milieu naturel
 - durée conseillée 15 séances.

• Stage final

- > obligatoire, 6 jours
- > attestations d'aptitude : D_{TH}, R_{SE} et 50 m préalables au stage
- > *idem* qu'à l'heure actuelle, organisation C_{TN}

• Examen

- > organisation en 3 groupes d'épreuves capitalisables :
 - groupe A : théorie, noté sur 280 points
 - groupe B : pédagogie, noté sur 220 points
 - groupe C : pratique, noté sur 380 points
- > Bénéfice des groupes conservé si :
 - participation à toutes les épreuves
 - moyenne obtenue au groupe (A : 140 pts, B : 110 pts, C : 190 pts)
 - en première lecture, avant délibération, le candidat obtient au moins dans le ou les groupes échoués :
 - 112 points au groupe A
 - 88 points au groupe B
 - 152 points au groupe C
 - le tout avec ou sans note éliminatoire
- > Toute inscription à une session d'examen est une obligation de présenter tout groupe d'épreuves non acquis.
- > Le rattrapage des groupes doit se faire lors d'un examen M_{F2}, sur une période totale de 18 mois *maximum* à compter de la date de la 1^{re} présentation.
- Au-delà de cette période les candidats qui voudraient recommencer un *cursus* ne bénéficieraient plus de la subvention fédérale nationale.
 - > La validité d'un groupe acquis est de 18 mois *maximum*.
 - > Ces 18 mois peuvent prolonger d'autant la validité (3 ans) du carnet pédagogique.
 - > Seuls les titulaires du brevet M_{F2} peuvent bénéficier des notes du groupe pratique pour l'examen B_{EES2}.

• Organisation des sessions de "rattrapage" pour les candidats M_{F2}

> **Inscription** : le candidat s'inscrit au plus tard 45 jours avant la session d'examen M_{F2} souhaitée en envoyant un dossier directement au siège et en informant sa C_{TR}. Dans la limite des places disponibles et 30 jours avant la session d'examen l'inscription sera confirmée par la C_{TN}.

1. Échec du groupe A (la théorie)

- > Montant de l'inscription à définir chaque année.
- > La théorie du M_{F2} s'organise généralement en début d'examen.
- > Le candidat se présente le jour de la convocation.
- > Hébergement et restauration sont à la charge du candidat.

2. Échec du groupe B (la pédagogie)

- > Montant de l'inscription à définir chaque année.
- > Lors de l'examen une, voire deux journées, sont bloquées pour les épreuves de pédagogie de rattrapage.
- > Le candidat se présente les jours de la convocation.
- > Hébergement et restauration sont à la charge du candidat.

3. Échec du groupe C (la pratique)

- > Montant complet de l'inscription.
- > Les épreuves pratiques sont nombreuses, étalées sur tout l'examen et les conditions météorologiques peuvent modifier le *planning* : le candidat doit rester à la disposition du jury durant tout l'examen.
- > Hébergement et restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

4. Échec de deux groupes

- > Montant complet de l'inscription.
 - > Les épreuves sont nombreuses et étalées sur tout l'examen : le candidat doit rester à la disposition du jury durant tout l'examen.
 - > Hébergement et restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.
- La notification des résultats se fait lors de la remise des diplômes ou ultérieurement. ■

Jo Vrijens

Accidents liés à la pratique des recycleurs

© Photos Pierre Martin-Razi



Laurent Marcoux
Instructeur national stagiaire

L'invention du recycleur date de la fin du 19^e siècle, mais il faudra attendre la fin des années quatre-vingt-dix pour voir apparaître sa pratique en plongée loisir. Sur le plan technique,

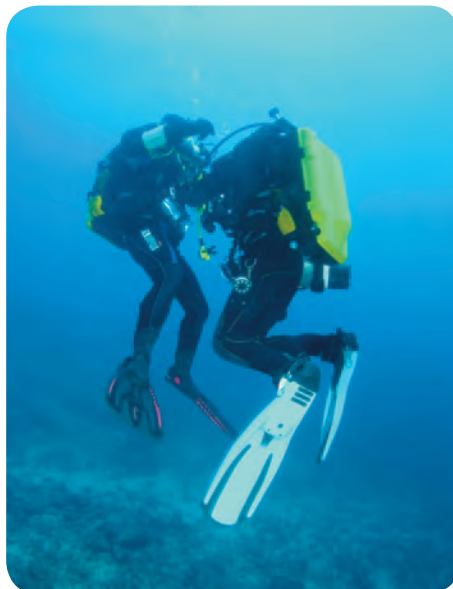
le rôle d'un recycleur consiste à débarrasser l'air expiré du CO₂ en le faisant passer à travers un épurateur contenant de la chaux sodée, puis à l'enrichir en O₂ pour compenser la fraction de ce gaz consommée par le plongeur. Tous les recycleurs possèdent :

- > un système de contrôle de la PpO₂ comprenant une ou plusieurs "cellules à oxygène". L'information est envoyée au plongeur par l'intermédiaire d'une console dotée d'un système d'alarme visuelle, sonore, parfois d'un vibreur ou d'une liaison sans fil permettant la lecture sur un ordinateur fixé au poignet.
- > un système de secours ou "bail out", constitué d'une ou plusieurs bouteilles équipées de détendeurs à deux étages, devant permettre au plongeur de ventiler en circuit ouvert lorsqu'il rencontre un problème sérieux avec son recycleur.

La technique utilisée, pour remplacer l'oxygène consommé permet de différencier plusieurs familles de recycleurs :

- > Les recycleurs semi-fermés ou *Semi-Closed Rebreathers* (SCR) pour les Anglo-Saxons dont le principe consiste à recycler un mélange respiratoire prédéfini en fonction de la profondeur d'évolution. L'oxygène consommé par le plongeur est fourni par ce mélange

qui sera, selon le cas, un nitrox ou un trimix.
> Les recycleurs en circuit fermé ou *Completely Closed Rebreathers* (CCR) pour les Anglo-Saxons, utilisent soit l'oxygène pur, soit un mélange respiratoire reconstitué à partir d'oxygène et d'un diluant. Selon la profondeur d'évolution, le mélange respiré sera du nitrox ou du trimix. Leur originalité tient au fait que la PpO₂ reste constante quelle que soit la profondeur.



L'assistance n'est pas toujours facile !

En fonction du mode d'injection de l'oxygène dans le sac inspiratoire, on distingue :

- > Les recycleurs à gestion électronique (eCCR), qui "fabriquent" un mélange respiratoire en fonction d'une valeur de consigne de PpO₂ mesurée au niveau de la boucle. Cette valeur, prédéfinie par le plongeur, reste

constante quelle que soit la profondeur.

- > Les recycleurs à gestion mécanique (mCCR) dans lesquels le plongeur ajoute manuellement l'oxygène nécessaire en fonction de la PpO₂ mesurée. L'électronique n'intervient que pour afficher la PpO₂.

Ces machines offrent des possibilités très intéressantes pour de nombreuses catégories de plongeurs : vidéastes, plongeurs teks, plongeurs spéléos ou tout simplement plongeurs loisirs désireux d'approcher au plus près la faune marine sans l'effrayer par la production de bulles. Cependant la survenue d'accidents mortels chez des plongeurs parfois experts, ne doit pas nous faire oublier que cette pratique ne peut se concevoir qu'après une formation adaptée et très rigoureuse.

Les causes d'accidents

Parmi les principales causes d'accident, on distingue :

- L'hypercapnie, dont les symptômes se distinguent de ceux de l'essoufflement en circuit ouvert par leur brutalité d'apparition, un mal de tête souvent précoce, une angoisse sourde et une sensation de manque d'air. En outre, l'hypercapnie favorise le pouvoir narcotique de l'azote, le déclenchement de la crise hyperoxique et les accidents de désaturation en facilitant la naissance et la croissance des bulles en retardant l'élimination de l'azote au niveau des alvéoles pulmonaires. En circuit ouvert, elle est principalement liée à l'augmentation de la production de CO₂ à la fois de la PpO₂ maximale et la durée d'exposition à cette PpO₂. La toxicité est augmentée par le froid, la fatigue, l'effort physique,



L'usage des recycleurs impose une formation adaptée.

certaines médicaments et l'alcool. Elle est diminuée en milieu sec (caisson hyperbare) et lorsque l'on pratique des "rinçages" : inhalation d'O₂ entrecoupée de périodes de ventilation en mélange normoxique. Mais le facteur le plus important semble être l'hypercapnie, qui aggrave l'hyperoxie.

La crise hyperoxique est classiquement décrite comme une crise épileptique de type "grand mal" évoluant en 3 phases. Elle se résume le plus souvent à une perte de connaissance brutale précédée parfois quelques secousses brèves au niveau des membres. Les signes avant-coureurs classiques sont le plus souvent absents, non spécifiques, et précédent de peu le déclenchement de la crise, ce qui leur fait perdre leur valeur de signal d'alarme. De plus, il n'est pas évident qu'ils soient identifiés correctement par un plongeur qui ne les a jamais ressentis auparavant. En circuit ouvert, ces accidents sont le plus souvent causés par une confusion entre les blocs utilisés. Mais les causes sont différentes en recycleur : mauvais contrôle de la PpO₂ dans la boucle causé par un dysfonctionnement ou une erreur de calibrage des cellules à O₂, un problème logiciel, une injection inappropriée d'oxygène par le plongeur lui-même, une défaillance de l'électrovanne commandant l'admission d'O₂ dans la boucle en ce qui concerne les eCCR ou aussi par un dépassement des durées d'exposition raisonnables à l'hyperoxie.

Ce n'est pas la crise hyperoxique qui tue le plongeur mais la noyade provoquée par la perte de l'embout. Le port systématique d'une sangle buccale, comme le font les plongeurs militaires, pourrait diminuer la mortalité de ce type d'accident.

- L'hypoxie, accident le plus fréquent en recycleur loisir se caractérise le plus souvent par une perte de connaissance avec perte de l'embout et noyade. Elle survient quand la PpO₂ descend en dessous de 0,16 bar, ce qui se produit lorsque le plongeur respire un mélange pauvre en O₂ par rapport à la profondeur à laquelle il évolue, à la remontée ou en surface lorsque la PpO₂ diminue rapidement. Il est surtout fréquent en SCR, et survient plus rarement en CCR sauf en cas de panne de batterie, de non-démarrage de l'ordinateur, ou lorsque la bouteille d'O₂ n'a pas été ouverte avant la mise à l'eau. Mais un nombre non négligeable d'accidents est provoqué par un défaut d'entretien du système d'injection d'O₂ par l'utilisateur, ou une erreur de branchement au niveau des injecteurs multiples des recycleurs SCR. De façon générale, la surveillance à intervalles réguliers de sa PpO₂ par le plongeur conditionne sa survie. Comme dans le cas précédent, le port d'une sangle buccale permettrait d'éviter bon nombre de décès.

- L'ingestion de chaux sodée est très désagréable mais en général bénigne. Elle provient le plus souvent d'une inondation de la boucle causée par une entrée d'eau dans le circuit. La cause principale est l'oubli de fermer la pièce buccale quand la mise à l'eau ne se fait pas avec l'embout en bouche. Il peut également s'agir d'une erreur commise lors du montage du recycleur. Le plongeur entend généralement un bruit caractéristique correspondant à l'entrée de l'eau à l'intérieur de la boucle, puis ressent rapidement une sensation de brûlure au niveau des lèvres et de la langue, accompagnée

d'un larmoiement et d'un écoulement nasal. Lorsqu'elle est inhalée au niveau de la trachée, la soude provoque une toux violente suivie d'une sensation de brûlure lors des mouvements respiratoires. Il faut immédiatement fermer la pièce buccale et ventiler sur le détendeur de secours du *bail out*. La plongée doit être interrompue après avoir effectué les paliers éventuels, et rincer la bouche avec les liquides disponibles après le retour en surface. La douleur persiste pendant quelques heures, puis les symptômes régressent entièrement en moins de 24 heures.

- Le risque infectieux est rare, mais peut exister en cas de mauvais nettoyage des machines entre deux utilisations. Il est favorisé par l'ambiance chaude et humide qui règne au niveau des tuyaux annelés et des sacs respiratoires. Le lavage suivi de la désinfection du matériel doit être systématique à la fin de la journée, et impératif lors d'un changement d'utilisateur, comme dans le cas de séances d'initiation de type baptême.

Les statistiques

En matière de statistiques, les données les plus fiables sont fournies par la Marine française. Ce sont en effet les militaires qui ont le plus de recul dans le domaine de l'utilisation des recycleurs. Dans le domaine du loisir, la dernière enquête du DAN relevait 1 accident pour 391 plongées, toutes catégories de recycleurs confondus entre 1994 et 2007.



Mais ces chiffres sont en nette diminution alors que le nombre de pratiquants augmente, probablement en raison des améliorations apportées au matériel et surtout à la formation des plongeurs.

Les eCCR sont impliqués dans plus de 2/3 des accidents mortels, largement devant les SCR et les mCCR. Cependant, les eCCR sont les recycleurs les plus utilisés, loin devant les mCCR. Il faudra donc attendre plusieurs années pour disposer d'un nombre de résultats suffisant pour appliquer un raisonnement statistique avant d'en tirer des conclusions en matière de sécurité.

Contrairement à ce que l'on observe en circuit ouvert, la zone la plus dangereuse en recycleur concerne des profondeurs comprises entre 0 et 20 m où l'on observe près d'1/3 des accidents mortels. La majorité des plongeurs concernés était très expérimentée en circuit ouvert et avait entre 50 et 100 heures

de pratique en recycleur.

Ils étaient à un moment de leur formation où ils se sentaient en confiance par rapport à leur machine mais manquaient en réalité de pratique. En effet, l'expérience du circuit ouvert n'est pas transposable au recycleur, car tout ou presque doit être réappris. La cause la plus fréquemment retrouvée est l'hypoxie, suivie par l'hypercapnie et l'hyperoxie.

Les erreurs humaines peuvent être dues à des fautes en matière de vérification du recycleur avant la plongée, la surestimation par le plongeur de ses propres capacités ou de celles de sa machine. Un gros problème est représenté par la possibilité d'achat et de revente de recycleurs sur Internet, sans formation associée. Certaines machines ont ainsi été vendues plusieurs fois, entraînant à chaque fois le décès de leurs propriétaires successifs! La part des problèmes liés aux défaillances matérielles, ou logicielle dans le

cas des eCCR, est difficile à apprécier, car les causes d'accidents sont souvent imbriquées. Un point important à noter concerne les conditions d'utilisation. Tout recycleur utilisé en France doit posséder la norme CE, et les recommandations des fabricants doivent être respectées. La profondeur d'évolution *maximum* dépend du mélange respiratoire utilisé. Elle est généralement fixée à 40 m pour le nitrox et à 100 m pour le trimix. La température de l'eau doit être supérieure à 4 °C. Mais l'aspect le plus important concerne la formation des plongeurs, qui sera seule capable, avec les progrès des machines, de diminuer le nombre d'accidents.

Les *cursus* mis en place par la FFESSM en matière de recycleur devraient largement y contribuer. ■

Voir à ce sujet l'article sur les formations à la plongée sur recycleur eCCR publié dans Subaqua n° 232.

Mf2, la nouvelle session à Niolon : septembre 2010



34 candidats réunis pour le meilleur!

Stage final: sous le soleil exactement...

Septembre, la Méditerranée, le soleil, toutes les conditions réunies pour passer quelque temps de détente, repos et relaxation avant de revenir à la dure réalité studieuse et laborieuse de la vie de tous les jours. Et pourtant non, il reste encore quelques irréductibles (gaulois?) pour se dire que plaisir et plongée riment avec mille mètres capelé et quinze mètres d'apnée (et vous me remettez une petite remontée de trente mètres sur expiration par gourmandise, merci...).

Nous voici donc en stage final Mf2, délaissant le rôle de moniteur pour celui d'élève. Difficile ce retour sur les bancs d'école, réfléchir, remettre en question tout ce que

nous croyons acquis et su... alors que finalement tout n'est peut-être pas si clair. Au fil du temps, nos certitudes sont remises en question, le doute (si pas la saturation) apparaît: et finalement, pourquoi s'imposer tout cela? Parce que le plaisir de plonger est au bout! (en tous les cas, nous essayons de nous en convaincre!). Pour nombre d'entre nous, c'est le dépaysement: Niolon, ce n'est ni Rangiroa, ni les lacs de montagne, ni la Bretagne. Trop chaud! Trop froid! Pas de marées, plus de courants? Visibilité excellente ou inhabituelle? Tous les repères sont à acquérir pour les populations non "autochtones", sous le regard amusé des habitués. Oui, on peut voir l'instructeur nous attendre

au fond lors de l'apnée à quinze mètres, non, les rides sur l'eau ne signifient pas que l'on est à trois mètres. La plupart des repères sont à réapprendre, d'autant que le *stress* de l'examen approchant, nous n'abordons pas ces modifications avec la décontraction habituelle. Beaucoup de théorie, les filières énergétiques par exemple. Nous sommes heureux d'apprendre que quand les palmes se font lourdes sur le retour de la nage, c'est en filière aérobie que nous travaillons. Pour récupérer par contre, la filière énergétique de la fermentation, celle du houblon en particulier, est de loin la plus agréable, voire même efficace! Une semaine de stage bien vite passée – avec le recul... pendant, c'est une autre histoire – et malheureusement quelques soucis pour certains qui ne permettront pas d'avoir l'effectif complet pour la semaine d'examen. Qu'à cela ne tienne, avec ou sans le sésame au bout, l'important aura été d'apprendre, d'échanger, et de voir que la passion de la plongée qui habite chacun d'entre nous peut être partagée ensemble. Vendredi prochain, nous serons les mêmes après tout! Et nos *T-shirts* nous ont été distribués, l'objectif principal est donc rempli! (?). Un grand merci à l'encadrement, leur écoute, leurs conseils, et même pour les (rares?) coups de g...

Les 34 de Niolon



Les 22 lauréats peuvent être satisfaits.



J. Vrijens et J.-L. Blanchard célèbrent Henri Martin.



Scubapro et le Vieux Plongeur, parrains historiques !

Examen : un excellent cru

C'est une météo clémente qui a accompagné le dernier Mf2 de la promotion Henri Martin à Niolon. Trente-quatre stagiaires ont suivi le stage final. Ils étaient accompagnés par vingt-deux instructeurs nationaux dont deux en stage. Le programme très chargé n'a jamais entamé le moral des participants qui ont fait preuve d'un esprit de cohésion remarquable. Sur les trente trois candidats qui se sont présentés à l'examen vingt deux l'ont réussi. Ce pourcentage de réussite (66 %) aurait certainement plu au parrain de la promo, notre regretté ami "Tonton Martin".

Les résultats ont été proclamés par notre président Jean-Louis Blanchard, puis Jo Vrijens, notre président de la CTN, a fait signer aux nouveaux Mf2 la charte du moniteur fédéral 2° degré.

Le directeur du centre UCPA de Niolon, Rudy Jean, a reçu des mains de notre président la plaque commémorative de la promotion Henri Martin. Notre partenaire Scubapro a remis aux participants un *t-shirt* dédié et a offert au major un ordinateur *Galiléo Luna*. La majorette a reçu une stab que lui a remis notre autre traditionnel partenaire Le Vieux Plongeur de Marseille, qui a par ailleurs offert à tous les participants un sac pour détendeur. Henri Pouliquen a remis au 2° candidat une combinaison au nom du Vieux Plongeur de Papeete. Nous souhaitons aux moins chanceux courage et persévérance, le nouveau Mf2 les attend en 2011. Merci encore à tous les participants et encadrants qui ont permis à ce Mf2 de se dérouler dans une ambiance chaleureuse et offert à chacun une expérience enrichissante. ■

Georges Livet

Les Lauréats

- N° 1795 : Xavier Badajoz, Taden.
- N° 1796 : Emmanuel Badias, Buhl.
- N° 1797 : Alain Beaumet, Pierrelatte.
- N° 1798 : François Bourdichon, Sceaux.
- N° 1799 : Roland Boutin, Guipavas.
- N° 1800 : Simon Briot, Toulouse.
- N° 1801 : Nicolas Correia, Neufmoutiers en Brie.
- N° 1802 : Jean Brice François, Sartrouville.
- N° 1803 : Emmanuel Hiblot, Aubevoye.
- N° 1804 : Michel Ivorra, Aulnay-Sous-Bois.
- N° 1805 : Fabien Le Goff, Courbevoye.
- N° 1806 : Yves Le Rumeur, Saint Ismier.
- N° 1807 : Pierre Lelovsky, Troyes.
- N° 1808 : Mariusz Makowski, Marseille.
- N° 1809 : Arnaud Maliszewski, Levallois Perret.
- N° 1810 : Chantal Margouet, Courbevoye.
- N° 1811 : Fidji Perrin, Martigues.
- N° 1812 : Martin Plus, Gujan Mestras.
- N° 1813 : Thibault Rauby, Sanary sur Mer.
- N° 1814 : Marc Raulin, Vaux Le Penil.
- N° 1815 : Nathalie Port, Dijon.
- N° 1816 : Fabien Dumont, Picquigny.